

la reine. Je vois trop où tendent les factieux par cet acharnement à décrier tant de vertus, tant de qualités charmantes. On veut préparer le peuple à voir périr la reine ; sa mort est résolue.»

Ce témoignage de Louis XVI est corroboré par *Le Nouveau Larousse* illustré, volume 5, page 939 : « Il se forma assez vite une réaction, entretenue par des libelles, des pamphlets : des histoires ont récemment établi l'odieuse fausseté des accusations portées contre la reine, etc., etc. »

Puis tout le monde connaît la conduite noble et courageuse de Marie-Antoinette dans la prison du Temple. En présence du jugement impartial de l'histoire, avon-nous manqué à la vérité en qualifiant Marie-Antoinette de *brave épouse*.

Comme reine, elle a pu se tromper. Par exemple, elle aurait peut-être mieux fait de se rendre à l'instante prière de Barnave, qui, revenu à de meilleurs sentiments et voulant sauver le roi, proposait la monarchie constitutionnelle. En optant pour le peuple contre la noblesse, Marie-Antoinette aurait peut-être prévenu le règne de la Terreur. Mais en refusant tout compromis qui aurait eu pour résultat d'amoin-drir le principe de la monarchie absolue, la reine obéissait à un sentiment légitime et facile à expliquer après quatorze siècles de régime royal.

III. En écrivant dans *L'Enseignement Primaire* de mars, qu'en 1793, « Tout entiers à leur Dieu et à leur patrie, les Canadiens avaient écouté avec indifférence le bruit infernal que produisait dans l'ancienne mère patrie l'horrible tempête que le vent diabolique de la Révolution y avait déchaînée, » avon-nous manqué à la vérité historique ?

On sait que l'histoire de la Révolution comprend deux phases bien distinctes : 1° Celle des revendications raisonnables et de l'abolition de privilèges exorbitants ; 2° celle de la Terreur, de la guillotine, de l'anarchie.

Louis XVI, dans l'intérêt de la paix et par amour pour son peuple, sanctionna presque toutes les réformes de l'assemblée nationale. Il eut même la faiblesse de sanctionner la constitution civile du clergé, constitution en vertu de laquelle les prêtres étaient obligés de prêter un serment qui était une apostasie formelle à l'égard de l'Eglise de Rome (1). C'est à partir de cette date que la Révolution, conduite par des monstres humains comme Robespierre, Marat, Danton, Pétion, devint réellement diabolique. Les prêtres, les religieux sont traqués à cause de leur foi ; un très grand nombre sont mis à mort en haine de la religion catholique (2). Les atrocités commises durant les *Massacres de septembre* sont inouïes dans l'histoire du monde civilisé. C'est durant ces jours épouvantables que tous les prêtres renfermés aux Carmes furent égorgés et que la princesse de Lamballe, l'amie de Marie-Antoinette, fut assassinée. « Son corps, dit Drioux, fut honteusement mutilé, et ses bourreaux mirent sa tête et son cœur au bout d'une pique pour les promener dans Paris. Ils eurent la barbarie d'éveiller au Temple la famille royale et de lui donner en spectacle la vue de ces restes sanglants. » La Terreur régnait par toute la France, les églises, profanées et pillées, servaient au culte de la déesse Raison.

(1) Voir *l'Histoire de France* de Drioux, page 236.

(2) Voir *Les Contemporains*, 7 janvier 1906. On y lit avec intérêt cette belle page : *Les seize Carmélites de Compiègne, Martyres sous la Révolution...* Après une enquête canonique, lente et sage, le pape Léon XIII déclara ces saintes victimes vénérables, le 16 décembre 1903, et le pape Pie X, par un décret du 24 juin 1905, les a proclamées martyres.